

« A-LUR TECHNOLOGY »

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1 000€

Siège social : 229 Rue Saint-Honoré

75001 Paris

987 898 225 R.C.S. Paris

Procès-Verbal en date du 30 juin 2024 AG EXTRAORDINAIRE DE DISSOLUTION

À Paris Le 30 juin 2024

PRÉSIDENCE :

ALAGAMA Luciano, exerçant la présidence de la société « A-LUR TECHNOLOGY », société par actions simplifiée au capital de 1 000 €, a présidé l'Assemblée Générale Extraordinaire au 229 Rue Saint-Honoré 75001 Paris, siège social de la société.

CONSTITUTION DE L'ASSEMBLÉE :

ALAGAMA Luciano étant l'associé unique, l'Assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR :

L'Assemblée délibérera sur les points suivants :

- Dissolution anticipée de la société,
- Nomination du liquidateur,
- Délégation de pouvoirs au liquidateur,
- Formalités de Publicité.

1. DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ :

L'associé unique décide de dissoudre la société à compter du 30 juin 2024, conformément aux dispositions légales et statutaires applicables. Le siège de la liquidation est fixé au 229 Rue Saint-Honoré 75001 Paris, où toutes les correspondances et formalités liées à la liquidation devront être adressées.

2. NOMINATION DU LIQUIDATEUR :

L'associé unique nomme ALAGAMA Luciano, demeurant au 177 Chemin Commune Ango 97441 Sainte-Suzanne, en qualité de liquidateur. Le liquidateur est chargé de procéder à la liquidation de la société conformément aux lois en vigueur.

3. DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU LIQUIDATEUR :

L'associé unique délègue tous pouvoirs au liquidateur pour effectuer toutes les opérations nécessaires à la liquidation, y compris la réalisation de l'actif, le paiement du passif, et la clôture des opérations de liquidation.

4. FORMALITÉS DE PUBLICITÉ : Il est décidé que toutes les formalités de publicité liées à la dissolution seront effectuées conformément à la législation en vigueur, y compris la publication de la dissolution au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (BODACC), la radiation de la société du Registre du Commerce et des Sociétés (RCS), ainsi que la publication dans un journal d'annonces légales habilité.

Fait à Paris, le 30 juin 2024

Signatures :

- Président de l'Assemblée :
- Associé Unique :
- Liquidateur :

Certifié conforme par le représentant légal/liquidateur.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'R' followed by a horizontal line and a diagonal stroke.